



URGENCE SANITAIRE CORONAVIRUS INFORMATIONS UTILES

ACCÈS à LA QUESTURA POUR LA DEMANDE D'ASILE - JUSQU'AU 3/4/2020

ROMA - LATINA- RIETI

Ces Bureaux garantiront la possibilité de présenter la demande de protection internationale, mais les rendez-vous successifs à la demande sont renvoyés à une date à définir.

Toutes les autres rendez-vous relatifs aux demandes déjà déposées sont renvoyés à une date à définir, sauf indication contraire.

FROSINONE - VITERBO

L'Office Immigration sera fermé jusqu'au 3/4/2020. Donc il ne sera pas possible, jusqu'à cette date, de demander asile dans ces bureaux, sauf indication contraire.

DÉLIVRANCE/RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE SÉJOUR

Les rendez-vous pour la délivrance ou le renouvellement de tous les permis de séjour sont suspendus, au moins jusqu'au 2/4/2020 et sauf indication contraire.

LES PROCÉDURES D'EXPULSION

Les activités liées à l'expulsion des étrangers en situation irrégulière continueront à être assurées.

NON-RESPECT DES MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS EN ITALIE

Afin de limiter la propagation du coronavirus en Italie, le gouvernement a introduit une série d'interdictions qui, si ne sont pas respectées, impliquent l'arrestation jusqu'à 3 mois ou une amende jusqu'à 206,00 €. En particulier, il est interdit d'entrer et de sortir de la municipalité dans laquelle vous séjournez et à l'intérieur de la même municipalité, sauf si le déménagement est justifié par des raisons de travail, des situations de nécessité (par exemple, faire le marché et acheter des biens essentiels) ou des raisons de santé, qui doivent être démontrées par une auto-certification à présenter à la police en cas de contrôle. Fournir de fausses déclarations à la police est un délit qui s'ajoute à la violation de l'interdiction de circuler. Les personnes qui présentent des symptômes de fièvre ou de grippe associables au coronavirus ou celles qui ont été en contact avec des personnes atteintes de coronavirus et qui violent l'interdiction de circuler peuvent être soumises à des sanctions plus sévères.